



Département de la Drôme
Commune de Venterol

CONSEIL MUNICIPAL

08 NOVEMBRE 2022

Date de convocation : le 28 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit novembre à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni en mairie, suite à la convocation de Monsieur Alexandre PENIGAUT, Maire.

Le Maire préside le conseil municipal. Tous les conseillers municipaux sont présents, à l'exception de Vincent TEYSSERE (absent).

Il donne aux conseillers une feuille de présence qu'ils doivent signer. Il désigne un secrétaire de séance : Patrick BLANCHET.

Le Maire soumet au conseil municipal l'ajout de trois points à l'ordre du jour :

- Reclassement de chemins ruraux en voies communales
- Validation devis réaménagement Agence postale/Mairie
- Demande de subventions pour travaux d'isolation de l'école.

Ajout voté à l'unanimité.

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Maire informe les élus de deux devis qu'il a signés dans le cadre de ses délégations :

- Surpresseur au Pont de Sauve : 24 662 € HT (Michelier).
- Plantations de 24 tilleuls, avec trous + un an d'arrosage : 14 496 € HT (CEP Jardins).

Le Maire rappelle que ces montants s'inscrivent dans les lignes budgétisées en début d'année.

1/ COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOÛT 2022

Le maire demande s'il existe des remarques concernant le procès-verbal du conseil municipal du 29 août 2022, reçu par courriel, affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la mairie. Aucune remarque n'est avancée. Les conseillers sont donc invités à signer le compte-rendu.

Compte-rendu validé à l'unanimité.

2 / RECLASSEMENT DE CHEMINS RURAUX EN VOIES COMMUNALES

Rapporteur : Rémy VIARSAC

En décembre 2016, 19 chemins ruraux revêtus, entretenus et fréquentés avaient été reclassés en voies communales. Cette année, les CR 42 (Chemin de la Bidouare) et CR 44 (Chemin des Espignets) ont bénéficié d'un goudronnage, sur une longueur respective de 420 m et 230 m. Par conséquent, Monsieur VIARSAC propose d'intégrer ces deux chemins dans la liste des voies communales, permettant ainsi de mettre à jour et d'harmoniser la classification.

Voté à l'unanimité.

3 / VALIDATION DEVIS RÉAMÉNAGEMENT AGENCE POSTALE/MAIRIE

Rapporteur : Alexandre PENIGAUT

Le Maire rappelle l'injonction de La Poste à réaménager l'agence depuis le cambriolage, en début d'année, et le projet retenu en conseil municipal le 29 août dernier. Il informe qu'afin de bénéficier de l'enveloppe de 7 000 € attribuée par La Poste pour ces travaux, ces derniers doivent être entrepris avant la fin de l'année. Le Maire ajoute que ce réaménagement doit empêcher toute trajectoire directe entre un client de l'agence postale et l'entrée de l'agence. Dans ce but, l'agence postale investira l'actuel bureau de la seconde secrétaire, qui basculera dans l'accueil mairie. Les administrés bénéficieront d'une salle d'accueil commune à la mairie et à La Poste, en étant plus spacieuse.

Le Maire soumet deux devis, aux prestations identiques : Besdinier (5 850 €) et D.G Rénovation (11 500 €). Il rappelle que ces travaux ne doivent pas coûter un euro aux administrés. Par conséquent, il est proposé aux conseillers de retenir l'artisan Besdinier.

Voté à l'unanimité.

4 / DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR TRAVAUX D'ISOLATION DE L'ÉCOLE

Rapporteur : Olivier EMERIAU

Monsieur EMERIAU informe les élus que des travaux d'isolation des salles de l'école doivent être réalisés. Il ajoute que ces travaux incluent une réfection du système électrique et qu'ils pourraient aller jusqu'à revoir la couverture du toit, qui montrerait des signes de vieillesse.

Monsieur EMERIAU demande aux conseillers de donner l'autorisation au Maire de solliciter toutes les subventions possibles pour le financement de ce projet.

Voté à l'unanimité.

5 / VALIDATION DEVIS MAÇONNERIE CIMETIÈRE DE VENTEROL

Rapporteur : Denis GALLAND

Au cimetière de Venterol, deux murs nécessitent des travaux de renforcement, l'un menaçant de s'effondrer, l'autre nécessitant une réfection ds chaperons. Monsieur GALLAND présente trois

devis : Artaud Travaux Public (12 290 € HT), Vial Bâtiment (17 422 € HT), Bertona (18 146 € HT). Il précise que les approches diffèrent de façon conséquente, ce qui explique les écarts de prix. Ainsi, Vial et Bertona tablent sur une reconstruction du mur inquiétant, tandis qu'Artaud juge l'état de ce dernier suffisamment correct pour se consacrer principalement à la restauration des chaperons. Monsieur TITZ informe les élus qu'il a fait appel à un expert, soutenant que le problème concernerait exclusivement les chaperons. Monsieur TITZ préférerait que l'on se focalise sur ces couvertures et que l'on fasse appel à un second expert pour savoir si le mur penche vraiment. À cela, le Maire objecte que le temps passé sur ce dossier fût bien trop long pour repousser une fois encore la décision de démarrer le chantier, recevant l'approbation de Messieurs GALLAND et PICHON. Monsieur TITZ affirme qu'il s'abstiendra de voter.

Pour la limpidité des prestations proposées, à savoir la démolition et reconstruction totale du mur 1, puis le renforcement du mur 2 avec contreforts et pose de chaperons identiques à l'existant, Monsieur GALLAND propose aux élus de retenir le devis de Vial Bâtiment.

12 voix pour, 1 abstention.

6 / VALIDATION DEVIS OSSUAIRE CIMETIÈRE DE NOVÉZAN

Rapporteur : Patrick TITZ

Monsieur TITZ relève l'absence d'ossuaire dans le cimetière de Novézan. Or, la présence d'un ossuaire est obligatoire pour les communes et doit être aménagé selon la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008, car il est impossible de procéder à la crémation des restes d'une personne dont l'opposition à la crémation est connue ou attestée.

Monsieur TITZ présente trois devis. Tandis qu'un devis se révèle incompréhensible aux yeux de tous les élus, Monsieur TITZ se focalise sur le travail proposé par le tailleur de pierre local Thomas Girard (5 330 € HT) et par la SARL Benintendi & Fils de Vaison-la-Romaine (7 000 € HT), à savoir : réalisation de la cuve béton, habillage du caveau et coulage de la dalle. Il avance que les tarifs et sa présence sur Venterol plaident en faveur de Thomas Girard. Le Maire abonde en ajoutant que ce dernier a déjà réalisé le columbarium, ce qui assurerait une continuité esthétique. Monsieur TITZ propose de retenir le devis de Thomas Girard.

Voté à l'unanimité.

7 / VALIDATION DEVIS GÉOMÈTRE CIMETIÈRES

Rapporteur : Jean-Claude PICHON

Monsieur PICHON informe les élus que la commune souhaite disposer d'un plan de concessions de ses cimetières afin d'en optimiser la gestion. Pour cela, un état des lieux établi par un géomètre s'avère incontournable. La mission du géomètre-expert sera d'établir le relevé de toutes les concessions (dimensions, allées, arbres et murs), le rattachement au système de coordonnées légal pour intégration dans le SIG, la redéfinition d'un système de numérotation permettant d'identifier chaque concession de manière unique, et enfin l'établissement d'un plan aux formats papier et numérique. Monsieur PICHON présente les devis du cabinet Valentin & Associés : 720 € HT (864 € TTC) pour le cimetière de Novézan et 1 030 € HT (1 236 € TTC) pour celui de Venterol.

Voté à l'unanimité.

8 / DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR ACTIVATION CLOCHER DE NOVÉZAN

Rapporteur : Manuel IMBERT

Monsieur IMBERT présente le projet d'activer électriquement le clocher de l'église Saint-Michel. Le but : apporter vivacité et agrément au centre de Novézan, et valoriser notre patrimoine. Le projet est programmé pour 2023.

Monsieur TRACOL regrette que la population n'ait pas été consultée pour ce projet, qui pourrait disconvenir à certains riverains. Le Maire précise que leur confort est bien pris en compte en optant pour une activation en journée, par exemple de 7h à 22h.

Monsieur IMBERT demande aux conseillers de donner l'autorisation au Maire de solliciter toutes les subventions possibles pour le financement de ce projet.

12 voix pour, 1 abstention.

9 / DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR ÉQUIPEMENT SPORTIF EXTÉRIEUR

Rapporteur : Lucas BERNARD

Monsieur BERNARD soumet aux élus un projet d'installation en extérieur d'une station de fitness. Il présente des exemples d'agrès, qui seraient installés aux abords du terrain multisport. Ce projet varierait de 12 000 à 15 000 € et est programmé pour 2023. Monsieur BERNARD informe que les Jeux Olympiques de Paris 2024 garantissent des possibilités de financement à 80%, grâce notamment au plan « 5 000 équipements sportifs de proximité ».

Monsieur TITZ fait part de sa préférence pour une autre installation : un pump-track, un circuit tout-terrain fermé pour vélos, trottinettes et skateboards. Le Maire soulève que ce projet risque d'être bien plus onéreux que la station de fitness qui, elle, s'avère également plus ludique, plus intergénérationnelle et moins encombrante.

Monsieur BERNARD demande aux conseillers de donner l'autorisation au Maire de solliciter toutes les subventions possibles pour le financement de ce projet.

Voté à l'unanimité.

10 / DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR PLANTATION TILLEULS - PHASE 2

Rapporteur : Denis GALLAND

Il est prévu la plantation de près de 80 tilleuls, sur toute la Route de la Gare, afin de recréer l'arche végétale qui arborait cette voie voilà un siècle. Monsieur GALLAND informe que l'explosion des prix impose le conseil à phaser en deux temps ce projet. Si 50 tilleuls (24 par la Mairie et 26 par le Département, dans le cadre des travaux de la RD538) doivent être plantés par la société CEP Jardins en cette fin d'année, au moment de la chute des feuilles, quelques dizaines d'arbres resteraient à planter. Monsieur GALLAND évoque la possibilité d'en implanter dans d'autres secteurs du village.

Pour parachever ce projet de plantation des tilleuls, Monsieur GALLAND demande aux conseillers de donner l'autorisation au Maire de solliciter toutes les subventions possibles pour le financement de ce projet.

Voté à l'unanimité.

11 / NOUVELLE TARIFICATION LOCATION SALLE POLYVALENTE

Rapporteur : Denis GALLAND

Depuis 2018, la Salle polyvalente n'a fait l'objet d'aucune révision de ses tarifs de location. Or, l'inflation a depuis grimpé de 8%. Monsieur GALLAND invite les conseillers à intégrer cette hausse dans certains tarifs pratiqués, soit :

Location weekend (vendredi 12h à lundi 12h) pour les Venterolais : de 168 € à 180 €

Location weekend (vendredi 12h à lundi 12h) pour les non Venterolais : de 368 € à 395 €

Location weekend (vend. 12h à lundi 12h) pour une manifestation commerciale : de 525 € à 565 €

Location journée (w.e exclu) pour les Venterolais : de 84 € à 90 €

Location journée (w.e exclu) pour les non-Venterolais : de 184 € à 195 €

Location journée (w.e exclu) pour une manifestation commerciale : de 262 € à 280 €

Voté à l'unanimité.

12 / CHANGEMENT DE DESTINATION SALLE DU BOUT DU MONDE

Rapporteur : Nicolas JANNOT

Monsieur JANNOT constate que la salle du Bout du Monde est sous-exploitée et qu'elle n'est utilisée plus qu'à l'occasion du Parcours Artistique, ou comme lieu de stockage pour le matériel de certaines associations. Il propose donc de changer la destination de cette salle pour en faire un logement communal. La surface est estimée à 50m².

Monsieur EMERIAU soulève le problème du coût, au vu des travaux à réaliser. Le Maire indique que les travaux seraient amortis au bout de trois-quatre ans, grâce aux loyers. Monsieur GALLAND rappelle que ce projet ne peut faire l'objet d'aucune subvention, car nous en percevrions un revenu. Il avance que la motivation première de ce projet est d'apporter un enfant supplémentaire à l'école, en créant une chambre, voire deux. Le Maire indique aux conseillers que quatre artisans ont déjà été sollicités. Il soulève une trop grande disparité les prestations et les tarifs proposés, empêchant ainsi d'avoir une lecture claire des possibilités offertes. Monsieur GALLAND fait savoir qu'il s'est approché du cabinet d'architecture D'une Idée à l'Autre, qui propose une étude de faisabilité pour 2 650 € HT. Cet éclairage d'un expert offrirait une base solide pour les artisans, que l'on recontacterait dans la foulée.

Il est donc proposé aux élus de valider ce changement de destination et le recours à l'architecte Jérémy Genty, du cabinet D'une Idée à l'Autre, pour obtenir une étude.

Voté à l'unanimité.

13 / PROJET DE DIVISION EN VOLUMES SECTION AB489 ET VOIE COMMUNALE

Rapporteur : Alexandre PENIGAUT

Le Maire informe les élus d'une division en volumes à établir entre la commune et la famille Olivier, concernant un passage public voûté (rue Tribourg) au-dessus duquel est construit un appartement appartenant aux consorts Olivier.

Le Maire précise que cet appartement ne figure pas sur le plan cadastral actuellement en vigueur, ce qui empêche toute transaction immobilière. Il présente le document d'arpentage et le plan de division établi par le géomètre. L'immeuble bâti concerné figurera désormais au cadastre sous la dénomination AB489. Le conseil municipal est appelé à reconnaître le bien-fondé de cette division en volumes, à valider ce projet et à autoriser la signature de l'acte.

Voté à l'unanimité.

14 / LONGUEUR DE VOIRIE COMMUNALE

Rapporteur : Rémy VIARSAC

La préfecture nous invite à recenser la longueur de voirie (en mètres linéaires) classée dans le domaine public communal. Aux 24 630 mètres déclarés à ce jour, Monsieur VIARSAC invite les élus à y ajouter les 605 mètres bitumés des chemins de la Bidouare et des Espignets, reclassés en VC en début de séance (point n°1). La longueur de voirie classée dans le domaine public communal serait dès lors de 25 235 mètres.

Voté à l'unanimité.

15 / ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS

Rapporteur : Alexander PENIGAUT

Sur demande de la Préfecture, et à la suite de l'avis conforme émis par le comité technique, il est demandé aux élus de graver dans le marbre la définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux. Le Maire présente aux élus l'organisation et le fonctionnement des services communaux (administratif, techniques, scolaires et périscolaires) actuellement en vigueur, avec leurs cycles de travail propres. Il précise que la durée annuelle légale de travail pour un agent à temps complet au sein de la commune de Venterol est fixée à 1607 heures (soit 35 heures hebdomadaires), dont 7h relatives à la journée de solidarité que le Maire propose de fixer au lundi de pentecôte. Pour les agents à temps non complet, la journée de solidarité est proratisée au temps de travail hebdomadaire.

Voté à l'unanimité.

16 / INDEMNITÉ HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

Rapporteur : Alexandre PENIGAUT

À l'été 2022, le Trésor Public a demandé à l'ensemble des collectivités de délibérer sur l'un des régimes indemnitaires, en l'occurrence l'IHTS, dont le calcul de l'indemnisation a été modifié. Le SGC de Nyons précise que cette délibération est obligatoire pour procéder désormais au paiement des heures supplémentaires des employés communaux. L'octroi d'IHTS concerne les agents de catégories B et C.

À défaut de compensation sous la forme d'un repos compensateur, les heures supplémentaires sont accomplies suivant les conditions prévues pour les agents de la fonction publique d'Etat :

la rémunération horaire est multipliée par 1,25 pour les quatorze premières heures supplémentaires accomplies, puis par 1,27 pour les heures suivantes ; l'heure supplémentaire est majorée de 100 % lorsqu'elle est affectée de nuit (entre 22h et 7h) et des 2/3 lorsqu'elle est effectuée un dimanche ou un jour férié (sauf le 1er mai où la rémunération double). Attention : une même heure supplémentaire ne peut donner lieu à la fois à un repos compensateur et à une indemnisation.

Le nombre d'heures supplémentaires réalisées ne peut excéder 25 heures par mois et par agent. Ce maximum est proratisé, en fonction de la quotité de temps de travail, pour les agents exerçant à temps partiel. Pour être acceptée, la récupération sous la forme d'un repos compensateur doit se faire dans les deux mois suivant les heures supplémentaires.

Le Maire demande aux élus d'accepter ces dispositions afin que le dossier puisse être déposé au centre de gestion, qui émettra son avis, comme la réglementation l'impose.

Voté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

ÉCONOMIE D'ÉNERGIE - EXTINCTION NOCTURNE

Monsieur EMERIAU rappelle que le gouvernement impose aux collectivités de baisser de 15% leur consommation d'énergie, cet hiver. Il invite le Conseil à s'inscrire dans cet effort collectif. Il propose donc d'équiper la mairie de thermostats et de revoir la durée de l'extinction nocturne de l'éclairage public. Plusieurs conseillers affirment que cette dernière proposition pourrait contrarier les riverains. Monsieur EMERIAU précise qu'en éteignant les rues de 21h30 à 06h30, l'économie réalisée serait de 17%. Les élus approuvent cette initiative à l'unanimité. Elle sera effective en début décembre.

CANTINE SCOLAIRE

Le Maire informe les élus de la dissolution de l'association gérant la cantine scolaire. Cette décision a été votée à l'unanimité au cours l'Assemblée Générale de cette association, le 17 octobre dernier, devant l'absence de renouvellement du bureau exécutif, démissionnaire dans son intégralité. La dissolution sera effective au 31 décembre. Cela signifie que la gestion de la cantine scolaire reviendra *de facto* à la Mairie, à compter du 1er janvier 2023. Monsieur BLANCHET attire l'attention du Maire sur la lourdeur de la tâche. Le Maire répond que le secrétariat planche déjà sur le sujet et sera prêt pour prendre la relève. Cette reprise facilitera, en outre, l'accompagnement du PNR dans le respect de la loi EGALiM auquel la mairie est tenue.

ÉTUDE RÉNOVATION INTÉRIEUR SALLE POLYVALENTE

Monsieur GALLAND propose aux élus de recourir aux conseils d'un architecte d'intérieur pour réviser la Salle des fêtes. L'idée serait de rafraîchir et de moderniser cet espace communal, en revoyant les piliers, la peinture murale, le plafond, mais également les luminaires, les équipements et l'acoustique. Il soumet cette idée aux conseillers, qui la valident unanimement. Monsieur GALLAND soumet aux élus une étude de rénovation intérieure que l'architecte Jérémie Genty, du cabinet D'une Idée à l'Autre, peut réaliser pour 1 500 €. Compte-tenu de la somme modique que constitue cette prestation, à forte valeur ajoutée, Monsieur GALLAND propose aux conseillers de donner l'autorisation au Maire de signer le devis. *Validé à l'unanimité.*

TRAVAUX COMMISSIONS

En juin, le Maire a attribué des listes de tâches à accomplir pour chaque commission. Ils saluent l'investissement des élus, en notant que les missions attribuées ont été remplies dans leur quasi intégralité. Il ajoute que les points non réalisés sont plus corrélés aux problèmes conjoncturels qu'à un manque d'implication des élus. Quelques travaux auraient néanmoins pu être achevés et demeurent en suspens. Les voici :

- **VOIRIE** : un audit des nids de poule à reboucher avait été fait, pour des travaux à réaliser en septembre. Le Maire demande à la commission ce qu'il en est. Monsieur BLANCHET affirme qu'une rencontre entre membres de la commission sera prise la semaine suivant ce conseil, afin de définir une date de réalisation des travaux. Autre sujet : le budget voirie de la CCBDP s'était révélé insuffisant pour rénover le chemin de la Route des Crêtes, depuis le Gros Chêne jusqu'au Serre. Il était donc convenu que la commission bouche les trous en lissant le sentier. Les élus profiteront d'un prochain rendez-vous pour également fixer une date de début des travaux.

- **ORDURES MÉNAGÈRES** : les travaux sur la RD538 mobilisent le local poubelle du Pont de Sauve, qui ne peut pour l'instant pas bénéficier des travaux d'aménagement prévus. Le Maire relève que rien n'empêche désormais le lancement des travaux au local dit du « Gros Chêne », aux Estangs, par l'entreprise Bertona, le chantier de Sainte-Perpétue venant de s'achever. Il invite donc la commission, menée par Monsieur TITZ, à obtenir rapidement une date prochaine.

- **LOCAL TECHNIQUE** : le Maire rappelle que les 2 000 €, alloués pour permettre aux cantonniers de ranger leur matériel dans un mobilier adapté, n'ont toujours pas été consommés. Il demande à Monsieur TITZ de se rapprocher des agents Marc et Audric pour convenir d'une date d'agencement du nouveau local, indispensable pour envisager une inauguration décente au printemps 2023.

- **CIMETIÈRE** : le graphisme et l'affichage du règlement reste à réaliser. En charge de cette mission, le Maire reconnaît avoir négligé cette tâche et affirme travailler dessus d'ici la fin de l'année.

- **PATRIMOINE/CADRE DE VIE** : afin de créer un espace de convivialité à Novézan, sous le lavoir, des travaux (installation d'une tonnelle, réfection de la fontaine) sont en réflexion. Monsieur TITZ affirme qu'un rendez-vous avec un artisan sera pris ces jours prochains.

- **JEUNESSE** : le changement de la Salle Duplan en Maison pour Tous était prêt pour cet été. Avec les incendies et les pénuries d'eau, le Maire affirme que les priorités étaient alors ailleurs. Et depuis, c'est même une réflexion plus large qui est menée sur les divers projets à lancer pour revivifier la place du château. Le projet est néanmoins ajourné *sine die*.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal prend fin à 21h40.

PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : 15 DÉCEMBRE 2022, 18H30